

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 20 NOVEMBRE 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 13 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLINET Gisèle, DOIX Thierry, VIALLET Bruno, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, MENOTTO Sylvain, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENTES REPRESENTÉES : Mme VIBERT Séverine par M. FRISON ROCHE Christian
Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, deux délibérations pour solliciter des subventions au titre du Plan Pastoral Territorial.

➤ VALIDATION DU PLAN DE SECOURS

Le Conseil prend connaissance du plan de secours préparé par la SEMAB qui définit les moyens mis en œuvre sur le domaine skiable et rappelle que la direction des opérations de secours est sous la responsabilité du Maire et de Monsieur Laurent FILLION, désigné comme responsable de la sécurité du domaine. Le plan de secours est validé à l'unanimité.

➤ CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE DE LA STATION D'ARECHES-BEAUFORT : VALIDATION DE LA CLAUSE DE REVOYURE

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du domaine skiable et des remontées mécaniques de la station d'Arêches-Beaufort, conclu en novembre 2017, prévoit une clause de revoyure à 5 ans.

Au regard de la saison blanche due à la crise sanitaire (saison 2020/2021), la réflexion relative à la clause de revoyure a été reportée d'un an, soit en 2023, réflexion à laquelle ont participé pour la

collectivité, Monsieur le Maire et Monsieur Bruno VIALLET, et pour la SEMAB, Monsieur Jean-Pierre MIRABAIL, ainsi que les services concernés.

Le Conseil prend connaissance des propositions faites qui consistent :

- à augmenter la participation de la SEMAB au financement du ski-bus, en la portant à 60 000 € et en intégrant une évolution selon le coût du carburant,
- à augmenter la participation de la SEMAB au financement de la garderie située à La Clé des Cimes à Arêches, en la portant à 6 000 € par an,
- à reporter d'un an la date de fin du contrat, au regard de la saison blanche, en la fixant au 30 novembre 2028.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

➤ MODIFICATION TARIFS FORFAITS SAISON JUNIORS ET ETUDIANTS

Suite à la validation des tarifs pour les forfaits saison juniors et étudiants, une erreur s'est glissée dans la délibération qu'il convient de corriger afin d'être en adéquation avec les tarifs communiqués par la SEMAB.

Le Conseil valide à l'unanimité cette nouvelle délibération.

➤ VALIDATION DE LA COMPOSITION DE LA TEAM ARECHES BEAUFORT POUR 2024 ET DU BUDGET ASSOCIE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, les contrats de parrainage avec les sportifs de haut niveau constituant la Team Arêches-Beaufort sont établis entre l'Office de tourisme et les sportifs dans le cadre d'un budget affecté par la Commune de Beaufort, d'un montant de 18 000 €.

Le Conseil entend le bilan des actions réalisées, prend connaissance des demandes de renouvellement des contrats et des demandes nouvelles et confirme à l'unanimité la validation d'une enveloppe de 18 500 € à attribuer à l'Office de tourisme en 2024 pour 9 contrats.

Les sportifs concernés sont :

- 4 membres des équipes de France (Axelle GACHET-MOLLARET, Xavier GACHET, William BON-MARDION pour le ski alpinisme, et Chloé PINTO pour le ski nordique et le biathlon handisport)
- 5 ambassadeurs : Célia HENAFF (biathlon), Gustave BLANC (cyclisme), Matis LERAY (ski nordique), Gabin FAVRE (ski alpin), Julien SZALAY (parapente)

La diversité des sports pratiqués par les athlètes de la Team permettra notamment de bénéficier de retombées importantes en termes d'image et de promotion du territoire.

➤ GARDERIE : VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ SUR LA SUBVENTION 2024 A ACCORDER A L'ASSOCIATION

(Mme Eliette VIARD-GAUDIN sort de la salle au moment du vote)

Le Conseil est informé de l'avancement du projet consistant à proposer un accueil permanent (micro-crèche) au sein de la garderie d'Arêches située à La Clé des Cimes, accueil complémentaire de l'accueil touristique en saison.

Il est rappelé que les élus ont fait le choix d'un usage optimisé des locaux constituant cette garderie et que la capacité d'accueil s'élève à 24 enfants dont 6 permanents.

Le budget prévisionnel pour 2024 est en cours de finalisation et le montant de la participation financière communale sera défini lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal valide l'attribution d'un acompte de 20 000 € sur cette participation afin de permettre le fonctionnement de la structure dès décembre 2023.

L'assemblée générale de l'association est convoquée prochainement et sera l'occasion de finaliser le budget prévisionnel pour 2024.

En parallèle, des discussions sont toujours en cours avec la CAF, la MSA et les parents dont les enfants fréquentent la garderie afin de consolider le fonctionnement de la structure.

➤ SCENOGRAPHIE DE LA CAYERE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

Monsieur Walter VINCENZI, élu délégué au patrimoine, présente à l'assemblée le contenu de l'avant-projet sommaire de la scénographie du projet de la Cayère, projet innovant à la hauteur des attentes des différents partenaires, dont le coût est estimé à 220 000 € HT, et valide ce dernier à l'unanimité. Lors du Conseil municipal de décembre 2023, l'avant-projet définitif de la réhabilitation de la ferme sera présenté pour validation, le calendrier prévisionnel de réalisation de cet aménagement étant le suivant :

- Dépôt du permis de construire : début 2024
- Consultation des entreprises : 2^{ème} trimestre 2024
- Démarrage des travaux : été 2024, pour une réception fin 2025

➤ SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES

Mesdames Florence ROUX-NOUVEL et Célia PALLUEL-BLANC ont pris connaissance pour la commission éducation des demandes de financement élaborées par les deux écoles de la Commune, aussi bien pour le fonctionnement courant (sorties sportives, culturelles, ...) que pour les sorties et voyages scolaires.

L'analyse étant toujours en cours, cette décision sera prise lors du Conseil municipal du 18 décembre 2023.

Les élus souhaitent qu'à l'occasion des cérémonies commémoratives du 8-Mai et du 11-Novembre, les écoles puissent être mobilisées afin que les enfants participent aux côtés des anciens combattants, des élus et de la population à ces moments importants.

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PPT

Madame Gisèle MOLLIET, Présidente de la commission agriculture / forêt / environnement, présente les demandes de subvention à solliciter au titre du Plan Pastoral Territorial pour deux projets :

- Des travaux d'eau pour l'alpage de Becra, dont le coût est estimé à 12 000 €
- La création d'un chalet sur l'alpage de Rognoux (la dépense subventionnable étant de 100 000 €)

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter ces subventions dont le taux est de 70%.

➤ AVENANT AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AU MARCHÉ DE TRAVAUX (PASSERELLE DU PLANAY)

Le Conseil est informé que les compagnies d'assurance couvrant la Commune au titre du dommage aux biens (Groupama) et de la responsabilité civile (VHV) ont décidé de modifier les contrats les liant à la Commune.

Une augmentation de la prime est proposée par Groupama et VHV ne souhaite plus couvrir la Commune en responsabilité civile à compter du 31 décembre 2023.

Le Conseil valide à l'unanimité l'avenant à intervenir avec Groupama pour la poursuite du contrat Dommage aux biens, et souhaite qu'une solution soit trouvée pour le contrat Responsabilité civile.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des modifications portées au marché de la création d'une passerelle piétonne au Planay, marché confié à l'entreprise MARTOIA TP, (prolongation de délai, augmentation des volumes de béton et d'enrochement), valide à l'unanimité l'avenant correspondant d'un montant de 5 873 € HT, portant ainsi le marché à 36 843 € HT.

➤ CONVENTION AVEC REMY PYTHON CURT POUR UNE PRESTATION DE DENEIGEMENT

Le Conseil prend connaissance de la convention de prestation établie entre Monsieur Rémy PYTHON-CURT et la Commune de Beaufort, convention permettant la mobilisation d'un chauffeur pour assurer le déneigement et valide cette dernière à l'unanimité, le tarif horaire étant fixé à 45 € HT.

➤ PERCEPTION CAGNOTTE LEETCHI (PLANTATION D'ARBRES)

Une cagnotte leetchi permettant de recueillir des financements des particuliers pour la plantation d'arbres a été mise en œuvre à l'initiative de la commission agriculture / forêt / environnement : 153 arbres ont ainsi pu être plantés, en lien avec l'ONF.

Madame Gisèle MOLLIET ayant géré cette cagnotte, il convient pour la collectivité de récupérer la somme collectée dont le montant s'établit à 1 438,20 €.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

(Monsieur Thierry DOIX sort de la salle)

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort (zone des Marcôts).

➤ MODIFICATION N° 3 DU PLU : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil, après avoir pris connaissance du contenu du dossier de modification n° 3 du PLU, valide à l'unanimité d'une part, le calendrier de la procédure, et d'autre part les modalités de mise à disposition du dossier au public (du mardi 26 décembre 2023 au lundi 29 janvier 2024).

➤ VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN COMMUNAL AU BIOLLET

Le conseil prend connaissance du projet de délibération relative à la vente à la SARL la Grange des Mardzons d'une partie de la parcelle communale support de la plateforme de retournement du Biollet, au prix de 75 € par m² et valide à l'unanimité cette dernière. Par cette décision, la collectivité permet à la SARL d'envisager la réhabilitation du bâtiment et réaffirme le caractère public de la plateforme de retournement restante qui devra être laissée libre pour la circulation du public et des engins de déneigement.

➤ INFORMATION SUR LE ZAN

Monsieur le Maire rappelle le courrier adressé par le Président de la Région AURA à toutes les mairies (courrier transmis préalablement à tous les conseillers), expliquant pourquoi il avait décidé de ne pas engager la Région dans le dispositif Zéro Artificialisation Nette, jugeant l'article de cette loi « ruralicide » et menant « à une bureaucratie folle ». Cette loi demande à tout le territoire de diviser par deux la consommation d'espaces urbanisés entre 2021 et 2031, par rapport à la période 2011/2021. Pour des raisons de procédure administrative (nouveau STRADET à élaborer, révision de tous les SCOT, puis modifications de tous les PLU), cette loi ne pourra pas être appliquée avant 2028. Cette position a déclenché beaucoup de réactions, et Madame le Préfet de Région vient d'adresser un courrier à toutes les mairies (courrier qui a été porté à la connaissance des conseillers) justifiant la position de l'Etat. Au nom de cette loi, à court terme, la construction de maisons individuelles va devenir difficile, voire impossible, l'Etat souhaitant privilégier les habitats collectifs pour consommer moins de terrain et encourager la densification.

➤ MOTION SUR LE TRANSFERT DES DIGUES DE L'ETAT AU SISARC

Le Conseil prend connaissance de la motion proposée par le SISARC relative au transfert par l'Etat de la gestion de 80 km de digues, sans les moyens financiers correspondant et valide à l'unanimité cette dernière.

➤ ENTRETIEN DES TERRAINS PENTUS : ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES

Le Conseil prend connaissance et valide à l'unanimité la répartition des aides communales en faveur des agriculteurs ayant signé une convention avec la Commune et le GIDA pour l'entretien des terrains

pentus (pentes supérieures à 45%), étant précisé que le budget annuel affecté à cette action s'élève à 10 000 €.

Une surface de plus de 79 hectares a été entretenue par 14 exploitants représentant un total d'aide de 9 945 € (125 € par hectare).

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission agricole :

- Une réunion bilan des actions visant à la préservation de l'espace montagnard est organisée le lundi 27 novembre 2023 en présence notamment des agriculteurs, des gestionnaires de refuge et de M Lionel STAROSTA qui occupera en mars 2024 les fonctions de policier municipal de la commune de Beaufort,

- Le comité de rédaction de l'Association d'Animation du Beaufortain a choisi pour la prochain Numéro d'Ensemble dans le Beaufortain (à paraître en février 2024) le thème de la présence du loup sur le territoire. Mme Gisèle MOLLIET souhaite rappeler l'opposition de la Commission agricole et de la Municipalité à ce choix. Elle rappelle l'incompatibilité entre la présence du prédateur et le pastoralisme et à ce titre, elle juge non pertinent de réaliser un numéro d'Ensemble sur ce sujet sensible et difficile pour la profession agricole.

- Restauration scolaire et circuits courts (valorisation des produits agricoles locaux) : Madame Gisèle MOLLIET s'interroge sur le devenir de la coopération entre le collège le Beaufortain et les écoles de la commune, au regard de la décision du Conseil Départemental de ne plus assurer la fourniture des repas pour ces dernières dans l'avenir. Madame Annick CRESSENS, Conseillère Départementale, explique que la politique du Département, en application de la loi NOTRe, consiste à gérer exclusivement les collèges. Un projet de création d'une cuisine centrale (atelier culinaire) à Albertville dans le nouveau collège de la Combe de Savoie devrait voir le jour d'ici 6 à 10 ans. D'ici là, le collège poursuivra sa coopération avec la commune pour fournir les repas aux écoles.

Commission sociale (CCAS) : échanges et décisions lors du CA du 13/11/2023 :

- Attribution de bourses d'étude en faveur des étudiants scolarisés à l'extérieur de la commune pour un montant de 1 560 € (10 dossiers), distribution de colis de Noël à 8 familles
- Souffrance des jeunes constaté par l'Assistante sociale : point à faire avec l'AAB sur ce sujet
- Personnes âgées : échanges intervenus lors du Conseil d'administration de l'EPHAD

Commission tourisme :

- Reprise du dossier de signalétique et point fait avec la société Signaux GIROD pour finaliser les commandes,
- Label Flocon vert ; réunion du Comité de pilotage le 8 novembre 2023, 20 points évalués, stratégie en cours de définition dans la perspective de disposer d'une vision à 10 ans. Les thèmes de la mobilité et de l'habitat ont notamment été retenus comme prioritaires.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Organisation du rallye du Beaufortain le 4 mai 2024 : un avis de principe favorable en faveur de son organisation est donné étant précisé qu'il est demandé d'organiser au préalable une réunion entre l'organisation et les agriculteurs concernés par les circuits.

- Avis sur le transfert au SDES de la compétence optionnelle « infrastructure de recharge pour véhicules électriques » : le conseil est favorable à ce transfert qui permettra au SDES d'exploiter les bornes de recharge

- Point sur les suites des intempéries et les dégâts constatés : une enveloppe de l'ordre de 400 000 € est à prévoir en 2024 pour réparer les voiries ayant subi des dégâts importants. Les secteurs de montagne sont particulièrement touchés (Saint-Guérin, Treicol, les Collombières, le domaine skiable). Le mardi 14 novembre 2023, une crue importante du Doron a inondé le secteur du bas de La Pierre et du Dorinet : une intervention en urgence de l'entreprise QUAY à la demande des élus, intervention visant à poser des blocs et à remettre le Doron dans son lit a été réalisée.

M le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Stéphane REGIBAUD, riverain du Doron, qui souhaite connaître les suites données à ces actions. Le Conseil municipal souhaite que des interventions en rivières puissent être réalisées afin de prévenir des débordements en cas de crues.

- Monsieur Olivier Thévenet vient d'être nommé vice-président délégué aux infrastructures au Conseil Départemental : il prend la suite de Monsieur Auguste PICOLLET

- Bilan des navettes natures : 9 000 passages sur Saint-Guérin. Le budget consacré par Arlysère pour les navettes natures sur l'ensemble du territoire Arlysère est de 348 000 €

- Bilan annuel du camping de Domelin (présenté par Onlycamp) : le chiffre d'affaire de cet été est en hausse (pour s'établir à 150 000 €), les aménagements prévus au contrat seront réalisés en partie au printemps 2024 (réfection du bloc sanitaire central, aménagement de l'accueil, installation d'un snack ...) et l'aménagement du terrain de la CCAS est prévu à compter de l'automne 2024

- Une réunion publique d'information est organisée par les élus le mercredi 29 novembre 2023 à 20h à la salle polyvalente

- Les vœux du Maire et du Conseil municipal auront lieu le mercredi 20 décembre 2023 à 18h à la salle de la Chaudanne à Arêches

- Une réunion avec la SEM 4V est prévue le 1^{er} décembre 2023 pour le projet de création de logements dans le bâtiment de la Pharmacie

- Monsieur Lionel STAROSTA est recruté sur le poste de Policier municipal, il prendra ses fonctions en mars 2024

- Dispositifs d'aide à la rénovation des logements : information à donner sur les dispositifs d'accompagnement existants

- Une réunion de présentation du bilan de la saison d'été 2023 et un point sur la préparation de la saison d'hiver est organisée par l'Office de tourisme le mardi 28 novembre 2023 à 17h30 (à destination de l'ensemble des socio professionnels).

Le Maire,



Roche

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 18 DECEMBRE 2023